



C.C.A.D. : Certificat de Capacités Animaux Domestiques

- + Le public concerné : Toutes personnes travaillant au contact des animaux domestiques en élevage, vente, pension, garde ou présentation.
- + La formation est aujourd'hui obligatoire avant de passer une évaluation sous la forme d'un Q.C.M. informatique durant une heure. Cela se déroule au sein de la MFR via notre animalerie pédagogique ou au sein de votre propre structure (pour minimum 2 candidats).
- + La durée des modules varie de 14 et 24 heures en fonction des thèmes choisis parmi :
 - Chien + Chat **18 h**
 - Autres animaux (rongeurs, oiseaux et poissons domestiques) **14 h**
 - Chien + Chat + Autres animaux **24 h**
- + Le coût de la formation + évaluation est forfaitaire selon les thèmes :
 - Chien + Chat = **225 €** (hors repas)
 - Autres animaux = **175 €** (hors repas)
 - Chien + Chat + Autres animaux = **300 €** (hors repas)

Le repas au sein de l'établissement est facturé 6 € par personne. Hébergement possible sur demande.

- + Le financement peut être différent selon les candidats :
 - Financement personnel
 - A.I.F. Aide au Retour à l'Emploi (Voir votre conseiller Pôle emploi)
 - Aides du conseil régional
 - Plan de formation de votre entreprise via le FAFSEA

Sur notre site internet mfr-villie-morgon.fr sont disponibles en ligne :

- les dates des prochaines sessions de formation,
- le bulletin d'inscription à renvoyer par **courrier** accompagné d'un chèque d'acompte de 50€ (Tout dossier reçu par mail ou sans acompte ne sera pas validé).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.



✚ Les objectifs de la formation :

La formation préalable à l'évaluation des connaissances est devenue obligatoire* dans le cadre d'une démarche d'obtention du Certificat de capacité d'animaux domestiques.

La MFR de Villié-Morgon est habilitée par le Ministère de l'Agriculture pour dispenser les formations concernant les trois catégories distinctes.

Elle se divise en 3 catégories : « Chien, Chat & autres animaux de compagnie autres que les chiens et les chats ».

Suite à la formation, l'établissement vous fait passer l'évaluation (sous forme de QCM). A l'issue de l'examen, vos résultats vous seront transmis et une attestation de formation** vous sera remise.

Vous trouverez ci-dessous, le déroulement de ces formations au sein de notre établissement.

✚ Le Détail du programme :

- Les huit thématiques (alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport, sélection) seront abordées tout au long de la formation par les formateurs spécialisés dans ces domaines.
- Avant chaque formation, un support pédagogique vous sera remis pour vous permettre de préparer cette session de formation. L'échange entre les formateurs et les candidats sera d'autant plus enrichissant.

Pour les salariés en poste, pensez à actualiser vos connaissances. Il est obligatoire de suivre une formation régulièrement*.

Formation de 7 heures (soit 87.50 €) fournissant une attestation de suivi de formation.

Nous offrons 50% à toutes personnes ayant suivi une formation dans notre établissement durant les 3 dernières années ou accueillant nos stagiaires en bac pro TCVA.

**Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.*



*** L'attestation des connaissances sera délivrée par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) après réception des justificatifs de réussite de l'évaluation.*

